

# LE LIBERAL.

JOURNAL POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE

SALUS POPULI, SUPREMA LEX ESTO.

VOL. I.

QUEBEC, MARDI, 19 SEPTEMBRE, 1837.

NO. 28.

## SOMMAIRE.

Le général polonais Chrzanowski avait été envoyé en Perse sous un nom et avec un passeport anglais, à l'effet de travailler à combattre dans ce pays l'influence russe, en organisant les troupes du schah; mais il a trouvé cette influence si forte et celle des Anglais si faible, qu'il ne s'est pas cru en sûreté dans ce pays; il est revenu en France. Il est dans ce moment à Paris, malgré les difficultés que lui a opposées le préfet de Marseille, qui le considérait comme réfugié polonais, ne voulait pas lui délivrer le passeport.

(Correspondance particulière du *Constitutionnel*.)

HUESCA, 25 Juillet

— D'après les rapports que je reçois aujourd'hui sur les positions de l'expédition carliste et celles de nos troupes, nous devons nous attendre à un engagement nouveau vers las Auras ou Montalvan. Don Carlos était avant-hier au soir, poussant ses avant-postes jusqu'à cette dernière ville, et vers sa droite jusqu'à Nuestra Señora de las Olivas. Il paraît qu'il a demandé, non-seulement l'artillerie de Cantavieja, mais aussi la garnison qui s'y trouve, avec l'ordre d'abandonner la ville. Le chef Cabrera avance jusqu'à Fuentes Calientes, et le gros de l'expédition est à Cuera, Fortanete et Aliaga.

Le général Buerens, avec 9 ou 10,000 hommes, a pris position à Montréal, Caminoréal et Fuentes Claras; mais le général Oraa n'est du prétendant qu'à une distance de quatre lieues et demie, car on est sûr qu'il est arrivé à Villaroya.

Notre garde nationale, avec celle de Saragosse et d'autres, vont se porter aujourd'hui à Usena, Venta de Santa-Lucia et Burjarolos, pour couvrir l'Ebre. Le baron de Meer doit être aujourd'hui aussi à Castel d'Asens.

— Grâce aux nouvelles d'Espagne qui nous apprennent la marche rétrograde de don Carlos sur Cantavieja et sa position difficile au milieu de provinces ennemies de sa cause, la dette active espagnole a éprouvé un léger mouvement de hausse.

— Le *Standard*, journal tory, annonce lui-même que la balance électorale commence à pencher du côté des réformistes.

— Un déplorable accident est arrivé à Greenwich: les amis de M. Attwood avaient dételé les chevaux et il traînaient eux-mêmes leur ami en triomphe dans la ville: un malheureux vieillard, renversé par la foule, fut écrasé par la voiture. M. Attwood n'a pas voulu que la cérémonie d'inauguration eût lieu; il a ordonné que l'argent qui devait être consacré à cette dépense fût donné à la veuve et aux enfants de l'homme qui avait péri victime de cet accident.

— La municipalité de Londres, dans sa réunion de jeudi, a décidé qu'une humble adresse serait présentée à S. M. pour la prier de vouloir bien honorer les citoyens de Londres de sa présence à un dîner qui lui serait offert à Guildhall. Le lord-maire et une députation ont été chargés d'aller présenter l'adresse à S. M., et de se rendre en même temps auprès de la reine douairière pour la prier de vouloir bien assister au dîner de la ville.

— Voici quelques détails publiés par le *Standard* sur les troubles qui ont eu lieu à Cambridge, par suite des élections.

A l'issue du poll, la foule était immense sur les hustings; on apprit que les candidats tories avaient échoué par la faute de soixante électeurs qui, après avoir promis de voter pour Knight et Sutton, avaient donné leurs suffrages aux candidats whigs. Déjà le maire était parti, et les candidats s'étaient retirés, mais la foule ne se dispersait pas. M. Maberly commença à haranguer cette multitude en déclamant contre les nouvelles lois des pauvres. La police, craignant que les dispositions du peuple ne devinssent plus inquiétantes, engagea M. Maberly à discontinuer son discours; sur son refus, la police s'empara de sa personne. Cette arrestation fut le signal de la plus vive agitation. Le révérend Mr. Earushaw, l'un des fonctionnaires supérieurs de l'université, ayant cherché à s'interposer pour ramener la tranquillité, fut arrêté comme M. Maberly, bien qu'il fût dans l'exercice de ses fonctions. L'indignation populaire, alors, ne connut plus de bornes; le peuple se rua contre le poste de police, en démolit la fenêtre et brisa les lanternes. Cependant le révérend fonctionnaire de l'université avait été relâché par la police, sur les représentations du vice-chancelier. Le maire était accouru sur le théâtre de cette émeute, et le riot-act venait d'être lu. La police, pour éviter les suites de la fermentation qui allait toujours croissant, s'était empressé de conduire M. Maberly au dépôt central; mais là le geolier avait refusé d'écrouer le prisonnier sans mandat. Le peuple, témoin de cette scène, mit en déroute la police, et M. Maberly, ramené en triomphe et porté par la populace sur les hustings, haranguoit la foule au départ du courrier.

— Le *Courier* dit que, comparativement à la dernière chambre, le gain et la perte des réformistes se balancent parfaitement, attendu que 12 réformistes ont été remplacés par autant de tories et vice versa. Cependant un autre journal whig prétend que les réformistes ont gagné trois députés.

— Quelques désordres ont en lieu à Cambridge le pre-

mier jour des élections, mais ils ont été promptement réprimés; cependant toutes les lanternes à gaz ont été brisées par les perturbateurs.

— Le *Standard* prétend savoir que 12 pairs et 4 nouveaux ducs seront créés immédiatement après l'ouverture du parlement. Parmi ces derniers, serait le marquis d'Anglesey, qui deviendrait duc de Mona.

— On lit dans le *Morning Chronicle*:

« La reine Victoire ressemble assez à feu princesse Charlotte, mais ses traits sont plus délicats, et l'ensemble de sa figure est beaucoup plus gracieux. On admire la symétrie du buste de la reine, qui toutefois semble avoir une disposition à l'embonpoint; les pieds et les chevilles de pied de S. M. sont extrêmement petits et jolis.

— On remarque dans la correspondance de Malaga du 8 juillet, publiée dans l'*Epsagnol*, que les consuls anglais français, belge et autrichien, ainsi que les officiers de la frégate anglaise *Didon* et du brick français le *Sylphe*, ont assisté à l'acte solennel de la proclamation de la nouvelle constitution. Les navires de guerre français et anglais ont répondu aux salves d'artillerie de la place; le brick français a arboré son pavillon en cette occasion. ce qui ne fut pas fait par la frégate anglaise probablement à cause de la mort du roi.

— On lit dans la *Revue de l'Ouest*:

« Un crime atroce est venu, dimanche dernier, jeter l'effroi dans la petite ville de Champdeniers, à trois lieues du Niort (Deux-Sèvres).

« Il y a quelques années, Bouchet, jeune homme d'une vingtaine d'années, séduisit une jeune fille et l'abandonna déshonorée, reniant toutes ses promesses, pour épouser une autre femme. Brossard, frère de la malheureuse délaissée, jura qu'il se vengerait de l'infâme qui s'était ainsi joué de l'honneur d'une famille. Depuis, ces deux jeunes gens s'étaient rencontrés plusieurs fois, et toujours après des injures ils en étaient venus aux mains; presque aussitôt séparés par les témoins, leurs luttes n'avaient eu aucun résultat fâcheux. Dimanche soir devait voir se finir cette longue inimitié qui nous rappelle la *vendetta* corse.

« Brossard, assis dans un cabaret, situé à l'extrémité de Champdeniers, causait depuis quelques instants, lorsqu'entra Bouchet. Sans rien dire, il passa à côté de son ennemi, et vint seul s'asseoir à l'extrémité d'une table. Il demanda du vin, on le sert: il se met à boire. Après quelques minutes qu'il passe dans une grande agitation, il se trouve vers Brossard, et d'une voix forte et menaçante il l'apostropha en ces termes:

«— Veux-tu que ce soit aujourd'hui que je t'arrache tes favoris?

«— Ce sera quand tu pourras.

«— Quand je pourrai! Eh bien! Sortons.

« Le cabaretier veut en vain les arrêter, les deux robustes jeunes gens le repoussent et gagnent l'extrémité d'un champ, où s'accomplit le drame sanglant que nous allons raconter.

« Brossard, brave et loyal, porte à son adversaire un coup de poing et s'apprête à le saisir corps à corps; Bouchet sort alors de sa manche un couteau long et acéré, dont il porte un coup terrible à Brossard dans le bas-ventre, et lui fait une blessure de sept pouces de large; le couteau s'enfonça tout entier et vint atteindre l'épine dorsale; Brossard, renversé, se relève, mais, épuisé par la perte de son sang et perdant ses entrailles, il tombe sans connaissance.

« Bouchet, revenu de son étourdissement, voyant à ses pieds le corps de son ennemi se jette lâchement sur lui, et dans un accès de rage se met à le frapper à coups de poing; il croit sa victime morte, il retourne le cadavre sur ses côtés, et prend le chemin de la sortie du champ, sans doute qu'épuisé de sa lutte il s'est arrêté, car on voit encore un jeune peuplier sur lequel il s'est appuyé, et qui conserve l'empreinte sanglante de ses cinq doigts.

« Aussitôt son entrée dans le cabaret, il jette son couteau, et dit avec une expression atroce: « Voici l'instrument qui a servi à accomplir mon crime. »

« Les gens qui l'entourent, effrayés de ces épouvantables paroles et du sang qui le souille, courent au lieu indiqué; là, ils trouvent l'infortuné Brossard baigné dans son sang, et déchiré comme par un tigre. Pendant qu'ils lui prodiguent des soins, qui furent complètement inutiles, puisqu'il mourut au bout de quelques heures, Bouchet se présente devant la justice, avoue son crime, et se constitue prisonnier.

« Mercredi soir, il a été écroué en la maison d'arrêt de Niort. »

M. O'Connell, dans la dernière réunion de l'Association générale d'Irlande, a répondu de la manière la plus énergique à l'accusation articulée contre lui par le marquis de Westmeath dans la chambre des lords. Le marquis de Westmeath avait dit que lord Mulgrave recevait au château de Dublin un homme reconnu coupable d'un grand délit, quoiqu'impuni. « J'appellerai, a dit M. O'Connell, cette imputation par son véritable nom: c'est un mensonge. Je n'ai jamais été condamné pour aucun délit, et si le marquis de Westmeath sait lire, ce qui est très douteux, il a pu se convaincre par la lecture des pièces communiquées à la chambre des lords, que son assertion est fautive. On m'a-

vait intenté un procès pour avoir refusé d'obéir à une proclamation. J'ai désobéi toute ma vie, et toujours je désobéirai à des proclamations illégales; mais celui qui a pu me comparer aux traîtres de 1798 est un menteur. Il sait qu'il l'est, et je n'hésite pas à dire que je suis plus loyal que la personne qui a émis cette assertion. Non, le gouvernement ne laissera pas le marquis de Westmeath lord-lieutenant du comté. On peut facilement trouver pour ce poste quelqu'un de plus convenable. »

M. O'Connell s'est ensuite exprimé dans ces termes à l'égard de lord Durham:—

« Le comte de Durham doit être classé parmi les meilleurs réformistes anglais: conséquemment dans ses opinions, il a toujours été l'ami de la réforme; modéré dans son langage et dans les mesures qu'il a proposées, mais persévérant dans ses efforts, il a toujours aimé la liberté, et s'est montré sans cesse désireux de conserver la constitution. (On applaudit.) Il n'est pas, je crois, un homme plus estimé dans les trois royaumes. Il jouit en Angleterre du respect et de l'admiration du trône, des hautes classes et du peuple; jamais peut-être aucun sujet anglais ne s'est trouvé dans une plus belle position. Ne doit-on pas croire que le noble lord connaît parfaitement l'opinion de la cour dont il parle? Je crois que l'association ferait bien de rédiger une adresse à la reine, afin de se plaindre de l'injustice commise par la faction tory dans la chambre des lords contre l'Irlande. La constitution ne donne pas à la reine le pouvoir de renverser l'œuvre de cette faction, mais nous pouvons lui faire remarquer que la décision prise à notre égard a été dictée par la faction tory, toujours prête à nous écraser; et que c'est encore cette faction ennemie qui ne craint pas de ternir par une odieuse tache l'éclat d'un règne ouvert pour nous sous de favorables auspices. (On applaudit.)

(De la *Minerve*.)

L'ÉTOFFE ET LES PRODUITS DU PAYS.—C'est une chose étrange qu'il puisse se trouver des Canadiens capables de faire des efforts pour déverser le ridicule sur ceux de leur compatriotes qui sentant ce que les résolutions adoptées par les chambres du parlement impérial renferment d'injuste et d'insultant pour le peuple du pays, prennent de leur côté celle de faire usage des produits des manufactures de la province plutôt que de ceux qui nous viennent des trois royaumes. Espérons que les hommes qui plaisantent sur l'usage de l'étoffe et des produits du pays, pourront bien vite s'apercevoir qu'il faut quelque chose de plus que des bons mots pour combattre ceux que le patriotisme anime et engage à faire aux intérêts de leur pays ces légers sacrifices.

L'usage exclusif des produits artificiels ou naturels de notre pays, doit nécessairement avoir l'effet d'encourager son agriculture, de stimuler son industrie, d'activer son commerce. En faut-il davantage pour mettre un homme de quelque sens à même de se convaincre, que surtout dans les circonstances actuelles, il est d'un bon citoyen d'adopter ce système, d'engager ses compatriotes à le mettre en pratique avec un zèle ardent, une constance à toute épreuve.

L'effet des résolutions de lord John Russell, d'anéantir tous les droits des habitants de la province, puisque le résultat qu'on en attend est de s'emparer, comme de disposer sans leur aveu, même à leur refus du produit des impôts qu'ils payent, qui sont leur propriété, sur lesquels le ministre n'a pas plus le droit de mettre la main, que le peuple lui-même ou des particuliers n'auraient celui de s'emparer des deniers qui sont dans le coffre fort de lord John Russell, soit pour payer ses serviteurs, ou pour tout autre objet. Observons maintenant que les coffres de la province ne peuvent se remplir qu'au moyen de la consommation des objets taxés, principalement de ceux qui viennent par mer c'est à dire des impôts de douane qui forment ici la plus grande partie du revenu public. Nous pourrions dès lors laisser chacun tirer ses conclusions; mais le public pourra nous savoir gré de quelques mots de remarques ultérieures sur ce sujet.

Si nos renseignements ne nous trompent pas, ce fut dans la troisième élection qui se fit au comté de Montréal, que l'on distribua pour la première fois des boissons spiritueuses aux électeurs. En Angleterre, ces saturnales étaient alors pour la classe des électeurs pauvres, l'unique dédomagement des souffrances qu'ils éprouvaient pendant la durée d'un parlement. Mais enfin ce fut ici quelque jours avant l'une des élections qui suivirent, qu'un homme, qui n'avait aucun titre à la confiance publique, ayant pris la résolution de se présenter comme candidat, quelqu'un lui fit observer qu'il éprouverait de grands obstacles, sa réponse fut qu'avec un jambon, d'autres disent avec un torchon trempé dans du rum, il était sûr que les Canadiens courraient après lui pour le sucer. Ce propos ne resta pas inconnu. Ce qu'il renfermait d'offensant produisit sur les électeurs, l'effet qu'on en devait attendre. Ce fut en vain que l'insolent candidat fit ouvrir des tavernes pour y distribuer des liqueurs spiritueuses: jusqu'au plus pauvres électeurs indignés repoussèrent la coupe du déshonneur et le corrupteur lui-même avec le plus profond mépris.

Maintenant les citoyens de toutes les classes, même parmi ceux qui peuvent avoir des opinions différentes de la masse de leurs compatriotes sur quelques objets particuliers, ne pourraient ils pas sentir la nécessité de faire quelque chose.

d'analogie dans des circonstances beaucoup plus importantes et mille fois plus impérieuses ?

Entre la multitude d'autres faits que l'on pourrait invoquer, le rapport des commissaires prouvent que ceux qui prétendent s'emparer de nos revenus publics, comptent sur ce qu'ils appellent notre inconstance et notre légèreté, surtout sur l'esprit de désunion qui se fait encore remarquer parfois parmi nous, fruit d'institutions vicieuses qui ne sont plus, mais dont les traces ne sont pas encore entièrement effacées.

Il est de nos adversaires qui vont plus loin encore, ils prétendent que les Canadiens ne résisteront pas plus que des sauvages au goût qu'ils ont contracté pour l'usage des boissons spiritueuses et pour les objets de luxe qui satisfont leur vanité. Ce n'est pas le moment d'appuyer sur quelques autres opinions qui ne sont guère moins insultantes pour les habitants du pays. C'en est assez pour nous faire connaître sur quels fondemens reposent les espérances de nos intrigans politiques. Notre avilissement serait leur ancre de miséricorde. Ils spéculent sur notre apathie, sur nos vices et sur nos faiblesses. Ils comptent d'un côté sur nos habitudes de l'usage des boissons spiritueuses que les Iles nous fournissent, de l'autre sur nos goûts de luxe et de vanité pour les marchandises venant d'Europe. Ils se persuadent que ces habitudes et ces goûts seront invincibles et que nous continuerons en achetant ces objets d'importation, de payer les impôts dont ils sont chargés, c'est à dire de remplir les coffres publics et de les mettre à même d'y puiser, de nous dépouiller et de les enrichir.

Quels motifs plus puissans pourrions nous offrir à nos concitoyens de s'en abstenir, en encourageant nos propres manufactures et notre industrie, de perfectionner notre agriculture, de devenir par là même plus économes et plus heureux !

On vient de nous informer que l'hon. Orateur en embryon du conseil législatif est arrivé à St. Ours depuis quelques jours, venant du Château St. Louis de Québec. On s'étonnera sans doute qu'il ne se soit pas empressé de se rendre dans son manoir. Il avait une bonne raison pour ne pas oser se mettre en chemin. Les habitants de la rivière Chambly ayant appris son arrivée se tiennent tous sur l'alerte pour reconduire le seigneur chatelin jusqu'à son château, sitôt qu'il se sentira assez de force pour se remettre en route, car il sait qu'il est attendu sur son passage, et il ne se presse pas.

Nos bons habitans de la rivière Chambly préparent à l'hon. P. D. Débartzch, un nouveau genre de triomphe ! Ils ne veulent pas l'invectiver, ni le frapper ni le maltraiter. Il paraît qu'une cavalcade nombreuse l'attend sur son passage pour l'accompagner jusque chez lui, mais tous les cavaliers auront leurs habits tournés à l'envers et leurs chevaux seront couverts de grelots. Tout le trajet doit se faire dans le plus grand silence ! C'est un nouveau genre de charivari !

On nous dit que le mépris qu'on a maintenant pour le seigneur de St. Charles, ne provient pas tant de ses tergiversations que de l'appui pécuniaire qu'il prête au journal qui insulte tous les jours l'hon. Orateur de la chambre d'assemblée et tout ce qu'il y a d'honnêtes dans le pays. Plusieurs de nos compatriotes ont été en butte depuis quelque temps aux insultes les plus grossières vomies par deux ou trois aventuriers, aidés de quelques individus qui leur prêtent leur plume. L'une de ces feuilles est soutenue principalement par les *prêtres français* du séminaire, et l'autre par les souscriptions de 50, 100, 200 et 300 louis, de MM. Debartzch, St. Ours, Bleury, Léprohon et quelques autres de la campagne et de la ville. Le public a donc raison de mépriser les trois ou quatre misérables lâches qui, pour de l'or, se sont mis en scène ; mais ce sont ceux qui sont derrière le rideau et qui font mouvoir la machine qui doivent payer les injures que leurs acteurs dépitent au public.

*Le Dr. Duchesnois.*—Ce patriote distingué a aussi été l'objet de poursuites véxatoires. On sait que c'est pour avoir déchiré un morceau de papier sans signature que le magistrat Pinette avait affiché clandestinement à la porte de l'église de Varennes. Ce papier n'avait pas été envoyé officiellement à ce juge de paix, qui vient de mettre le trouble dans la paroisse qu'il habite depuis quelques années, mais il était venu le quêter au greffe de cette ville et l'avait affiché de son propre mouvement. Le Dr. Duchesnois, issu d'une famille des plus respectables dupays, et qui rendit de nombreux services aux habitans de Varennes s'est vu persécuté par ce nouveau venu, et traduit au terme criminel, pour assouvir une vengeance. Le grand jury quoique composé d'une manière équivoque rejeta l'accusation, et le Dr. Duchesnois fut acquitté par son pays, en dépit de toutes les intrigues du pouvoir, et de certain jury banal, qui oublia son devoir et son serment pour se faire accusateur et avocat de la couronne !

Cependant les habitans de Varennes firent une ample justice de l'accusation véxatoire portée contre le Dr. Duchesnois. Ils le reçurent en triomphe à son arrivée dans sa famille, en marque de désapprobation de la conduite indigne qu'on avait tenue envers leur co-paroissien et ami. Nous regrettons de ne pas avoir de détails sur cette ovation improvisée, mais on nous dit qu'un nombre de personnes se trouvaient à l'arrivée du docteur Duchesnois pour le féliciter ; plusieurs maisons étaient pavées de drapeaux, de guirlandes et de branches d'arbres, et il fut tiré trois coups de canon lorsqu'il débarqua du vaisseau.

S'il est pénible de subir des persécutions atroces et non méritées ; le citoyen qui en est l'objet trouve quelquefois, si non un complet dédomagement, du moins une ample compensation dans les sympathies exprimées de ses compatriotes. La société tout entière, intéressée au sort de chacun de ses membres, n'en est pas moins outragée, et son indignation pour les persécuteurs sera en raison d'abord du degré d'injustice faite et de son respect pour les victimes.

*Le Township Reformer*, momentanément suspendu en conséquence de l'infamie de quelques tories qui en avoient mêlé les caractères comme nous l'avons annoncé, vient de réparer. Ce journal, extrêmement bien conduit, est un auxiliaire de plus pour la cause du peuple. Il nous apprend que le ministre de Stanbridge, le Rév. M. Balf, se mêle aussi lui de politique, mais il est ouvertement tancé. Il paraîtrait qu'il a trempé dans les lâches violences exercées la nuit contre le journal de notre confrère.

Nous voyons avec plaisir que nos concitoyens de Québec commencent à encourager l'industrie domestique, à se vêtir d'étoffe du pays. Il en résultera un bien immense pour notre patrie commune. Ce même esprit d'encouragement se déploie avec rapidité et zèle dans tout le district de Montréal.

REGNE DE TERREUR.

*Lettre du Dr. Duchesnois au Secrétaire Civil,*  
Varennes, 28 Août, 1837.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre en date du 8 ultimo, je vous prie d'informer son Excellence, que j'étais présent et que j'ai pris une part très active aux procédés de l'assemblée, tenue à St. Marc, le 15 Mai dernier, mais que je ne crois pas devoir donner des explications en justification de ma conduite en cette occasion, à qui que ce soit en particulier. Si j'ai violé les lois, les tribunaux devraient en juger.

J'ai l'honneur d'être, &c.

E. N. DUCHESNOIS.

S. WALCOTT, Ecr. Secr. Civ.

*Lettre de P. P. Lachapelle, Junr. Ecr. au Secrétaire Civil,*  
renvoyant sa commission comme Magistrat.

St. Laurent de Montréal,  
le 30 Août, 1837.

MONSIEUR,—Tout en vous remerciant que je n'ai reçu votre lettre du 5 du courant que ces jours derniers, je prends le parti de vous informer que je remets à son Excellence la commission qu'elle m'avait envoyée, considérant d'après votre lettre que cette commission ne m'avait été donnée que pour me séduire, non pour m'honorer, et me rendre utile à mon pays.

Pour réponse à votre lettre, je crois m'acquitter de mon devoir en vous priant d'informer son Excellence, qu'à une assemblée du village de St. Laurent, j'ai approuvé la plus grande partie des résolutions qui y ont été passées.

Je suis votre, &c.

P. P. LACHAPELLE, fils.

S. WALCOTT, Ecr. Secr. Civil.

*Lettre de L. M. R. Blanchard, au Secrétaire Civil.*  
St. Hyacinthe, 1 Sept. 1837.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 16 Août, qui ne m'est parvenue qu'hier, j'ai l'honneur de vous dire que n'ayant jamais sollicité la nomination de magistrat et que n'en ayant même pas encore prêté le serment d'office, je dois paraître peu désireux d'en remplir les fonctions.

Je n'ai aucune explication à donner, j'étais présent à l'assemblée du 1er Juin dernier et en y assistant, je crois avoir rempli un devoir que mes concitoyens avaient lieu d'attendre de moi.

Veillez donc avoir la bonté de prier son Excellence de rayer mon nom de la liste des juges de paix.

J'ai l'honneur d'être, &c. &c.

L. R. BLANCHARD.

S. WALCOTT, Ecr. Secr. Civil.

*Lettre de M. Antoine Daigle, au Secrétaire Civil.*  
Saint-Ours, 5 Sept. 1837.

MONSIEUR,—Je vous prie d'informer son Excellence le Gouverneur en Chef, que je répudie tellement le système de démission et de persécution, tant contre les magistrats intègres et qui ont la confiance du peuple, que contre les officiers qui ont donné tant de preuves de leur mérite et de dévouement dans la dernière guerre, que je ne crois pas devoir avoir aucune situation sous une administration qui s'est montrée et se montre encore aujourd'hui si peu généreuse. Je désire partager le sort de la

mon bataillon ; informez donc son Excellence que je résigne ma commission comme lieutenant et adjudant du 1er bataillon de Richelieu, ainsi que celle de commissaire pour la seigneurie de St. Ours.

J'ai l'honneur d'être, &c.

ANTOINE DAIGLE.

S. WALCOTT, Ecr. Secr. Civil,

*Lettre d'Hyp. Chapdelaine, au Secrétaire Civil.*  
St. Ours, 9 Sept. 1837.

MONSIEUR,—J'accuse la réception de votre lettre en date du 14 Août dernier, dans laquelle vous me dites qu'il a été fait rapport à son Excellence que j'avais assisté à l'assemblée du comté de Richelieu. Ma première résolution en recevant ainsi l'invitation banale de répondre aux inquiries de son Excellence, fut de n'y point faire de réponse. Mais commençant à craindre que son Excellence ne jugeât à propos de ne point m'honorer d'une destitution que je crois mériter comme tous mes autres collègues et qui se sont montrés les vrais amis de leur pays, en donnant une fausse interprétation à mon silence ; je préfère, (sans vous reconnaître le droit de scruter mes opinions politiques) vous donner les explications que vous me demandez. Je vous dirai donc, Monsieur, pour l'information de son Excellence, que j'ai en effet assisté à cette assemblée, que j'y ai pris une part très-active, que j'ai approuvé et j'approuve encore de tout mon cœur toutes les résolutions qui y ont été adoptées. Je vous prie de dire à son Excellence, pour toute explication à ce sujet, que je suis un vieux capitaine qui n'a pas craint de se rendre aux frontières pour défendre son pays contre l'invasion de ceux qu'il croyait ses ennemis, de même qu'aujourd'hui, je veux lui prêter cordialement mon appui

contre tout projet qui me paraîtra tendre à l'envahissement de ses droits et des libertés qui sont garantis par sa constitution. Vous pouvez de plus informer son Excellence, que si elle croit que de tels sentimens méritent une semblable inquisition, pour lui en éviter le trouble à l'avenir je regarderai comme une faveur la destitution de ma place de capitaine.

Je suis monsieur, &c. &c.

HYP. CHAPDELAINÉ.

S. WALCOTT, Ecr.

*Glorieux effets des Cassations ?*—Nos prévisions au sujet des conséquences des destitutions répétées de lord Gosford se sont réalisées. Déjà dans plusieurs paroisses, il s'est tenu des assemblées pour élire des officiers pour remplacer ceux qui ont été cassés, et le choix, comme on devait s'y attendre est tombé sur ceux qui avaient encouru l'animadversion de l'exécutif. Nous apprenons que tous les miliciens du capitaine Moger, de St. Ours, se sont réunis la semaine dernière et lui ont planté un mai, en marque d'approbation de sa conduite. L'inscription suivante se trouve sur le mai : Au Capitaine Moger, destitué, mais réélu par le Peuple. Ce qu'il y a de plus curieux dans cette affaire c'est que M. Moger a été privé de sa place de capitaine sous accusation d'avoir pris part à l'assemblée du comté de Richelieu à la laquelle il n'a pas assisté.

Le dégoût est tel dans les campagnes pour les commissions qu'un sergent du capt. Moger lui a demandé d'être rayé de la liste, et n'a consenti à servir qu'après la réhabilitation par le peuple de son capitaine.

( De l'Ami du Peuple.)

Nous avons vu une magnifique lithographie du tableau de WEST, représentant le traité fait entre William Penn et les sauvages de la province de Pensylvanie, qui a été publiée par Robinson, de Courtland Street à New-York, et qui a été lithographiée par un jeune Canadien, NAPOLEON SARONY, âgé seulement de quinze ans.—Un talent comme celui que possède ce jeune homme, mérit ed'être encouragé.

LE LIBERAL.

QUEBEC, MARDI 19 SEPTEMBRE, 1837.

Malgré tout le cynisme de l'Éditeur du *Canadien*, nous pensons bien que notre dernier article, où ses tergiversations, son hypocrisie et sa versatilité politique, sont exposés au grand jour, aurait l'effet que nous en attendions, et qu'il oublierait tout à coup cette impassibilité et ce stoïcisme, dont il affecte de faire parade depuis quelque tems. Nous supplions, notre confrère, puisqu'il daigne entrer en lice avec nous, de ne pas nous terrasser du premier coup de sa massue, mais de nous laisser encore quelque reste de vie. Malgré l'énorme disproportion de nos forces, nous ne reculerons pas devant ses coups terribles, et nous le prévenons que nous avons encore beaucoup d'intrigues, de petites manœuvres, et de contradictions à lui reprocher. Il serait fâcheux d'être accablé dès le début, avant d'avoir fourni notre carrière. Nous conjurons donc notre redoutable adversaire, de ne pas nous lancer tous ses traits à la fois, mais de réserver sa grosse artillerie pour nous foudroyer à la première occasion où nous aurons l'extrême audace de tenir notre promesse, et d'exposer à grands traits toute sa turpitude politique.

Nous avons la douleur d'apprendre à nos lecteurs, qu'un attentat horrible, et en même tems un sacrilège vient d'être commis à Kingston, la nuit du 29 Août dernier, dans l'Eglise Catholique de cette ville. Quelques monstres qui n'ont de la nature humaine que la forme, ont brisé les portes de cette église, renversé et détruit l'autel, le calice, la patène et d'autres vases sacrés, barbouillé l'autel d'ordure et commis d'autres abominations.

Quoique quelques articles de peu de valeur n'aient pas été retrouvés ; cependant on ne peut attribuer cet attentat à des motifs de vol, puisque la plus grande partie des vases d'argent sont restés sur les lieux ; les soupçons n'ont porté sur qui que ce soit en particulier ; mais il paraît évident que des Orangistes seuls sont les auteurs de cette atrocité.

De semblables procédés doivent laisser naturellement entrevoir qu'elle serait notre position, si cette faction, qui a fait le malheur de l'Irlande, pendant des siècles, venait à s'emparer de l'autorité exclusive dans notre pays. Notre vertueux clergé, qui fait tant à cœur le maintien de notre religion, doit faire des réflexions bien sérieuses sur les conséquences de l'Influence orangiste dans ce pays. Aujourd'hui, il semble donner son appui aux procédés d'un gouvernement arbitraire ; il semble le supporter ; mais tôt ou tard, il verra à quoi servait l'appui qu'il donnait à l'Exécutif ; il verra qu'il a été un de ses instruments, et qu'il a contribué à amener la destruction de nos institutions religieuses. Leur donnerons nous un exemple de ce que nous avançons ; voyons ce qui a eu lieu dernièrement dans le district de St. Jean de Terre Neuve ; là, l'influence orangiste l'emporte,

Là, le catholicisme ne domine pas, là aussi a commencé la persécution contre notre religion catholique :—Le Révd. M. Fleming a été injurié publiquement par l'honorable John Boulton. Les Révérends MM. Ed. Troy et Patr. Ward ont été pris comme malfaiteurs et logés dans une prison du district, avec défense expresse de remplir leur devoirs comme Prêtres, et comme catholiques, avec défense à tous membres du clergé catholique, d'exercer leurs devoirs ecclésiastiques dans cette prison, aussi une ; assemblée des catholiques présidée par Simon Morris Ecr. a eu lieu, et il a été passé des résolutions pour blâmer les procédés de l'Exécutif à l'égard de leur religion ; voilà ce que notre vertueux Clergé ne savait peut-être pas ; nous nous faisons un devoir de lui exposer ces faits, et c'est à lui à en tirer les conclusions nécessaires, et à prendre les moyens de concert avec le peuple pour sauver, quand il en est encore tems, ses institutions, ses mœurs, ses lois et sa religion.

Qu'il se rappelle, qu'assitôt que le Ministère Anglais eut appesanti son bras sur cette Colonie, il s'empara d'abord des Couvens, comme premier moyen de destruction contre la Religion : le Couvent des Jésuites entr'autres était une grande institution religieuse et qui contribuait pour beaucoup à la propagation de la religion catholique. Aussi l'Exécutif s'empressa-t-il de s'en emparer ; et aujourd'hui qu'il admét que l'édifice des Jésuites appartient de droit aux Canadiens, et que s'ils en jouissaient, ceux-ci le remettraient à sa destination primitive, c'est-à-dire l'éducation religieuse de la Jeunesse, l'exécutif se tient bien de garde de nous faire cette restitution. Il aime mieux en faire des Casernes, il aime mieux en faire une Cantine, sans respect pour l'objet sacré et primitif de ce précieux établissement. Après cela on ventera les égards de l'Exécutif, et sa vénération pour nos institutions religieuses.

L'honorable Orateur de la Chambre, vient de recevoir de la part des Citoyens de Chambly et des Paroisses voisines un nouveau témoignage de respect, en se portant avec enthousiasme sur son passage, et en se réunissant en masse pour accompagner le Défenseur infatigable des libertés coloniales jusqu'à Montréal.

Le parti ennemi juré de la réforme a beau erier et lancer des sarcasmes sur le pilier de nos droits, et a beau répéter dans ses feuilles mensongères que M. Papineau n'a plus la confiance de ses concitoyens ; cela n'a et n'aura jamais d'effet nuisible ; au contraire il semble que plus les ennemis du nom Canadien feront d'efforts pour perdre ce grand homme, et plus aussi les vrais amis du Pays redoubleront d'estime et de respect pour cet honorable membre, en ne laissant perdre aucune occasion de lui donner des marques d'une confiance sans bornes dans ses principes.

Il semble que tout, dans ce tems, contribue à entraîner les Banques vers leurs ruines ; il faut avouer qu'elles ne sont pas heureuses. Les Cours de Justice dans leurs décisions journalières se prononcent contre elles ; et ces autorités imposantes doivent certainement leur donner le dernier coup de mort, puisque, par le fait, le public n'a d'autre ligne de conduite à suivre que celle qui lui est tracée par ce tribunal, lorsqu'il est question du cours des argens.

Dernièrement nous avons vu que des billets de cinq piastres, d'une de nos Banques, furent considérés dans nos Cours de Justice comme de nulle valeur, et qu'une personne qui avait dérobé trois de ces billets fut regardée comme n'ayant vraiment commis aucun vol et conséquemment n'ayant fait aucun tort.

Ces jours ci, le Juge en Chef de Montréal, dont on ne peut contester les connaissances légales, vient de se prononcer ouvertement et sans embiguité sur le degré d'importance que l'on doit mettre en elles ; "tout billet, dit-il, de banques ou autres à demande qui n'est pas payable en argent dur est un billet de nulle valeur."

C'est une funeste conclusion, mais pourtant très correcte, et qui doit nécessairement entraîner la ruine de, non seulement nos Banques qui refusent en ce moment de remettre en espèces la valeur de leur billets, mais encore de ces petites banques de quelques semaines qui ont fait sortir des billets payables en billets des Banques de Montréal, de Québec et autres.

Nous n'avons cessé de nous élever contre ces Institutions de Banques, qui pour sauver de l'abîme quelques monopoleurs, ruinent toujours les masses.—Que produisent sur le pauvre peuple ces billets créés par le besoin et l'intérêt ? Ils ne servent en général qu'aux vues de l'avidité spéculateur. Aujourd'hui, c'est à qui se hâtera de faire sortir ces chiffons qui ne sont, pour la plupart, reçus que dans les maisons de celui qui les a fait sortir, et encore à quelle condition les échange-t-on ? à celle de prendre pour la valeur en effets ou marchandises. Aussi la classe commerciale, bien loin de s'élever contre la sortie de ces billets, contre la rareté du numéraire, paraît avoir un intérêt bien vif à soutenir le système actuel des Banques.

Cependant nous devons dire que tôt ou tard ces billets seront refusés : déjà plusieurs l'ont été ; la mauvaise foi a inventé divers moyens d'empêcher qu'ils ne fussent reçus : on a même été jusqu'à déchirer la signature de quelques-uns d'eux afin de trouver une excuse pour refuser d'en donner la valeur en argent.— Nous renouvelons de tout notre cœur notre invitation au public, de rejeter ces chiffons et a obliger les Banques à commencer leurs paiemens en espèce. Dans les Etats-Unis, toutes celles qui jouissent de quelque crédit, ont commencé à payer et il n'y a vraiment que celles qui sont insolvables qui retardent à le faire ; nous espérons que nos Banques du Canada ne resteront pas en arrière et qu'elles prendront le seul moyen qui leur reste pour ne pas compromettre leur existence.

Qu'elles se rappellent qu'un des motifs puissans de cesser leurs paiemens en argent dur, fut d'empêcher les espèces de passer dans les Etats-Unis ; mais aujourd'hui, elles doivent savoir, que ce moyen a été impuissant et qu'il n'a servi qu'à créer un autre genre de spéculation chez les monopoleurs.

ASSEMBLEE PUBLIQUE.

Conformément à l'ajournement du 10 de ce mois, une Assemblée Publique a eu lieu Dimanche le 17 du courant, à l'issue des vêpres, sur la place de la paroisse St. Roch, pour nommer un Comité Permanent pour la ville et le district de Québec, aux fins de veiller plus particulièrement aux intérêts de la cause Canadienne, et pour s'entendre et correspondre à cet effet avec les autres Comités nommés dans le district et dans la province en générale. L'Assemblée était respectable et nombreuse, malgré le mauvais tems qui commençait alors. Tout s'est passé avec beaucoup d'unanimité et de zèle. L. T. Besserer, Ecr. M. P. P. a été appelé à la présidence, et J. E. Turcotte, Ecr. nommé Secrétaire. MM. Besserer, Morin, Turcotte, Teed, Dr. Rousseau et Ol. Fiset, s'étant adressés à l'assemblée, les personnes suivantes furent nommées unanimement pour composer le Comité, avec pouvoir de s'adjoindre de nouveaux membres :—

Alée, Etienne,	Hunter, Charles,
Amiot, Laurent,	Huot, Pierre,
Audet, J. Bte.,	Julien, Olivier,
Audry, Jean,	Labranche, Jacques,
Balzaretti, G. D.	Lachance, Barthelemi,
Bardy, Mathieu,	Lacroix, Pierre,
Bardy, P. Martial,	Lafleur, Jacques,
Belleau, R. Gabriel,	Lagueux, Louis. A.
Belleau, N. Fortunat,	Lapointe, Jean Bte.
Berthelot, Amable,	Larouche, George,
Besserer, L. Théodore,	Latouche, Joseph,
Bigaouet, Olivier,	Lavolette, Pierre,
Blakiston, Robert,	Légaré, Joseph, père,
Blanchet, Jean,	Légaré, Joseph, fils,
Bossé, Joseph N.	Lépine, J. D.
Bouchette, R. S. M.	Lépine, Olivier,
Carrier, Charles,	Malouin, René,
Chaloup, Philippe,	Marcoux, J. Bte.
Charland, Louis,	Martin, Vincent,
Chartier, Olivier,	McGuire, John,
Chasseur, Pierre,	Morin, A. N.
Childs, John,	Nolet, Félix,
Chrétien, Frédéric,	O'Brien, Thomas,
Connolly, Michael,	O'Connor, Patrick,
Corriveau, J. Bte.	Picard, J. Bte.
Desoy, Etienne,	Power, Patrick,
Delage, Jean,	Quigley, Michael,
Denis, Augustin,	Quirouet, Rémi,
Dionne, N. F.	Réaume, F. X.
Drolet, Charles,	Richard, Colbert,
Drolet, François,	Robitaille, Et.
Dumontier, Jean,	Robitaille, Frs.
Fafard, Amb.	Rousseau, Dr. G.
Fisette, Olivier,	Sansfaçon, Antoine,
Gagnon, Ignace,	Teed, John,
Garon, Magloire,	Tourangeau, Jean, père,
Gauthier, F. O.	Tourangeau, Jean, fils.
Guenet, Pierre,	Trudeau, Eugène,
Gingras, Pierre,	Turcotte, J. E.
Gingras, F. X.	Vanderheyden, J.
Gingras, Pierre, fils,	Vandry, Pierre,
Grace, P.	Vésina, Charles,
Hamel, Joseph,	Vocelle, Augustin,
Hardy, J. Bte.	Voyer, Henri.

IMPORTANT.

D'après le relevé trimestriel finissant le 5 juillet, 1837, des importations au Port de Québec, et que nous reproduisons dans notre feuille de ce jour. Il est aisé de voir l'influence qu'a produit sur le public nos nouvelles résolutions sur les articles taxés. Les feuilles qui versent le ridicule sur les généreux efforts des réformistes pour sacrifier les consommations étrangères, ont beau s'élever contre une mesure si éminemment patriotique, elles n'ont pourtant qu'à ouvrir les yeux et voir : et si elles sont assez franches, assez honêtes pour dire la vé-

rité ; quelles avouent au moins ce décroissement considérable dans les articles taxés. Si quelque mois ont suffi pour amener un semblable résultat ; quelles calculent, à tête reposée, le décroissement qui doit nécessairement exister dans une couple d'années.

C'est à nous à persévérer dans nos déterminations ; c'est à tout Canadien qui veut le bien de son pays, à faire de généreux efforts, et à être prêt à d'autres sacrifices s'il le faut, et nous sommes sûrs de triompher ; nous garantissons que le bonheur, la richesse des campagnes renaitront dans ce beau pays.

C'en est fait, l'impulsion est jetée ; déjà l'on voit dans la jeunesse Canadienne, ce gout décidé pour ne se parer que des produits de nos manufactures ; et si nous persévérons, l'agriculture, cette branche, la seule véritablement importante dans un pays comme celui-ci où il reste tant de terres à cultiver, reparaitra dans son ancienne splendeur.

Décroissement pr. le tri.	
Dans les vins de toutes sortes,	42,021 gal.
- Brandy et genièvre,	82,006 -
- Rum,	35,404 -
- Sucre raffiné,	480,229 liv.
- Café,	35,487 -
- Tabac fabriqué,	89,562 -
- Thé Twankay,	140,105 -

ACCIDENT.—Le nommé Raimond Patrix, fili, âgé de 26 ans, de Beaumont, fut frappé hier à la tête par une pièce de bois qui se détacha d'un train, et est mort presque aussitôt après. C'est le deuxième accident de la sorte ; arrivé à Beaumont depuis 15 jours : l'autre est mieux cependant. —(Canadien.)

COUR CRIMINELLE—SESSION DE SEPTEMBRE.

Voici les noms des personnes qui se trouvaient détenues dans la prison de ce district le 5 du courant et qui doivent subir leur procès à la session criminelle qui s'ouvre jeudi prochain :

Larcin.—Joseph Langlois, Louis Morin, Elizabeth Peebles, M. A. Farreil, Michael Faghey, Nicholas Latour, Elizabeth Hebert, Patrick Cox, Jacques Baudouin, (et incendie.) John Gortow, Bernard O'Here, Rose Gallagher, Michel La Rose, Alex. Vivier Junr. Joseph Valliers, William Rollins, John Leaghey, Mary McMahan, Henry Collins, Edward McGhee, W. J. Kelly, Charles Smith, Jane McLaughlan, Aut. Delaguoe, et James Little.

Félonie.—Joseph Hamel.  
Soupçon de félonie.—Thomas Olivier, John Richer, et Louis Bédard

Vol de grand-chemin.—Edouard Dumas, François Fournel, François Gagnon, Flavien Patrix, James Lynn, et James Thompson.

Incendie.—Thomas Vickery, et Patrick Corr.  
Vol de moutons.—Thomas Le Vallée, J. B. Avon, Augst. Sheppard, Louis Leclerc, et Jacques Jobin.

Misdemeanor.—Darby McNamara.  
Réel de marchandises volées.—Phillip McKennar.  
Assault, etc.—Edward Marshall, William Scott, James Leonard, William McDonald, Charles Gaudreau, et Mary Keough.

Vol privé.—Eliza Welch.  
Bigamie.—Henry Murphy, (55).  
Nombre total des détenus sous prévention de crimes ou délits. . . . . 55  
Condamnés civils subissant leur peine. . . . . 12  
Détenus pour vagabondage et dérèglement, et matelots. . . . . 83  
Condamnés militaires. . . . . 16  
Débiteurs. . . . . 15

Grand total, 181

HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC.

Tableau des entrées et décès à cette hôpital pendant les mois de juillet et août 1837.

Malades admis,	121
Renvoyés,	72
Morts,	8
Restants le 31 août.	41
Total égal—121	
Amputation au dessus du genou,	1
Maladies de ceux qui sont morts à l'hôpital :	
Dysenterie,	1
Abcès Lombaire,	1
Pneumonie,	1
Pthisie,	3
Fracture de l'épine,	1
Hydropisie générale,	1
Total 8	

Jos. PARENT, }  
Jas. A. SEWELL, } médecins.

Québec, septembre 1837.—Gazette de Québec.

Nous avons à regretter bien sincèrement la perte d'un membre du clergé, Messire Destimonville ; ce jeune Monsieur âgé de 27 ans, qui n'était entré dans la carrière des travaux Evangeliques que depuis quelques mois, vient d'être la victime du Typhus, qu'il avait contracté en se dévouant tout entier aux malheureux atteints de cette maladie à l'Hôpital de Marine. Le zèle de ce jeune Mons. était d'autant plus pur, qu'il se portait de préférence vers ceux d'une origine différente de la sienne. Le Clergé paraît très affecté de cet accident.

DE'CE'DE'S.

—A Boucherville, âgée de 15 mois et 9 jours, Marie Sophie Jane, enfant de Joseph Weillbrenner, écrivain arpenteur.

La société vient de perdre un de ses bons citoyens, Mr. René St. James, architecte, capitaine de milice et ancien juge de paix et commissaire, de la paroisse St. Vincent de Paul, où était ordinairement son atelier. Mr. St. James travaillait depuis un grand nombre d'années dans les décorations de nos églises, et a beaucoup contribué à améliorer le genre d'industrie auquel se livrent actuellement avec avantage plusieurs des nombreux ouvriers qui ont été formés sous lui. Mr. St. James est décédé à St. Philippe le 3 du présent mois, et a été inhumé au même lieu le 9.—Com.

AVIS.

Le Soussigné, avertit ceux qui ont acheté de lui, il y a près de quinze mois, des os, qui sont actuellement déposés dans la cour de feu Noël Belleau, qu'ils aient à les envoyer chercher immédiatement; sans quoi il se trouve obligé de les ôter de ces lieux aux dépens des acheteurs.

JACQUES GENDRON,  
Tanneur.  
Québec, 19 sept. 1837.

LES DIRECTEURS DU LIBERAL, donnent avis que M. J. Jos. Dumontier, rue St. George, n. 36, Faubourg St. Jean, est autorisé par eux à collecter les argens des souscriptions, en remplacement de M. Jos. Laurin, qui n'est plus attaché à l'établissement.  
Québec, 19 sept. 1837.

Le Dr. DROLET informe ses amis et le public, qu'il a établi sa résidence, comme Médecin, rue St. Paul, dans une des maisons de Frs. Buteau Ecuyer.  
Québec, 19 sept. 1837.

VENTE A L'ENCAN.

PAR A. LAFRAMBOISE.

VENTE ETENDUE DE FOURRURES MANUFACTURÉES.

LUNDI, le VINGT-CINQ de SEPTEMBRE, prochain, et les jours suivants, seront vendus, à un Encan Public, et positivement sans réserve; aux magasins de LAROCQUE, BERNARD & Cie., par ordre et pour le compte des Consignataires, un consignement d'ARTICLES MANUFACTURÉS DANS LA BRANCHE DES FOURRURES, aussi étendu et aussi complet qu'aucun autre; qui ait jamais eu lieu les années précédentes aux magasins ci-dessus nommés, comprenant, savoir:—

- Casques de Loup-marin de la forme d'une couronne,
- Do do do Américaine,
- Do do do d'un ovale,
- Do do do du Canada
- Do de Loutre do d'une couronne,
- Do do do du Canada,
- Do do do Américaine,
- Do de Neustrie do Américaine,
- Do do do Jockey,
- Do do do du Canada,
- Do de Fitch do Jockey,
- Do do do du Canada,
- Do français teints et dépilés do d'une couronne,
- Do de Rat-Musqué, do do
- Do de Loup-marin dépilé,
- Do do do
- Do de Lucifer,
- Do d'imitation de Loup Cervier,
- Do de Creamer,
- Do de vraie Jannette,
- Do de Martre d'Allemagne,

—AUSI,—

Vingt caisses de Fourrures manufacturées pour Dames, consistant en Chinchilla, Martre, Allemagne, Ecureuils de la Sibirie, vraie Martre, Vison et Lynx, Manchons, Echarpes, Mantilles et Boas; Mantilles de Martre grise; Boas, Pellerines et Casques; Duvets de Cignes, Collets d'Ecureuil et de Jannette, et 200 livres de laine de Coney, avec 20 livres de Rat-Musqué de couleur argentée.

—AINSI QUE,—

Gants, Gantelets et Mitaines de Loup-marin, Vison, Loutre, Neustrie, Zibeline française, Jannette, Creamer et Fitch.

La vente commencera chaque jour à DIX heures, A. M. Les conditions seront libérales, et seront connues au temps de la vente.

Le tout ensemble des casques ci-dessus mentionnés, ayant été manufacturé dans cette ville par des ouvriers habiles, expressément pour ce marché, est en conséquence supérieur à ceux importés. Les fourrures pour Dames ont été récemment importées, et sont de l'élégance et de modes les plus nouvelles et les plus en vogue, aussi bien que du meilleur ouvrage; exigeant seulement une inspection pour être dûment appréciés.

—ET—

Immédiatement après la vente des susdits effets, sera vendu au même lieu et sans réserve, pour le bénéfice de leur liquidation, tout le restant du FONDS de MARCHANDISES appartenant à la société de LAROCQUE, BERNARD & Cie., consistant en MARCHANDISES SECHES EPICERIES et LIQUEURS, à un montant considérable, dont on fera connaître les particularités quelques jours avant le temps de la vente.

A. LAFRAMBOISE, E. & C.

Tous les papiers-nouvelles dans le Haut et Bas-Canada, (excepté la "Gazette Officielle de Québec," et la "Upper Canada Gazette,") donneront insertion à l'avertissement ci-dessus deux fois la semaine, jusqu'au temps de la vente, et enverront leur premier numéro contenant l'annonce, ainsi que leurs comptes au soussigné, courtier.

A. LAFRAMBOISE, E. & C.

Montréal, 21 août, 1837.

AVIS.

LES Actionnaires et Souscripteurs du LIBERAL, et le public en général sont prévenus que les personnes suivantes, savoir: BERTHELEMY LACHANCE, MICHAEL QUEGLEY, EUGENE TRUDEAU, PIERRE CHASSEUR, et JOSEPH LEGARE, fils, ont été nommés DIRECTEURS de l'établissement du Libéral, le 5 Sept. dernier par le Comité Général.

LES Actionnaires et Souscripteurs du Libéral et le public en Général sont prévenus de ne payer aucun argent à qui que ce soit, pour le compte de l'établissement, excepté sur le reçu de trois des Directeurs nommés le 5 Septembre, par le Comité Général.  
Québec, 9 Sept. 1837.

LES personnes qui ont accepté l'agence du Libéral dans les trois Districts, sont priées d'en donner avis, sans retard, aux Directeurs de l'établissement, au Bureau du Libéral, rue St. Paul, N. 32, et d'envoyer une liste et retour des personnes qui sont devenues Souscripteurs de ce journal, dans leurs arrondissements respectifs.

A VENDRE.

206 QUINTAUX de MORUCC Sèches, environ 33 Draffes de Morrucc vertes de la meilleur qualité, venant du Petit Ste. Anne-des-Monts.  
Pour les conditions s'adresser à M. JOS. VERRET, Marchand, au Palais.  
Québec, 9 Septembre, 1837. 3 i

A VENDRE.

A Bord de la Goëlette Marie, dans le Cul-de-Sac.—Des Huitres de Caraquette bien fraîches.  
AUSI,  
Du Homard salé sera détaillé à bord, à bonne condition.  
F. X. DUGAL.  
Québec, 2 Septembre, 1837.

J. B. CORRIVEAU, MANUFACTURE DE CHAPELLERIE, N. 16 Rue Fabrique, Haute-Ville, porte voisine de Messis, Massue et Boisseau.

A VENDRE,

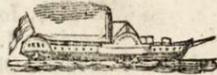
à des conditions avantageuses.

LA MAISON, toute Neuve, rue faisant feu à L'ESPLANADE, Haute-Ville, avoisinant J. S. Tanswell.—Une partie du prix de vente restera entre les mains de l'acquéreur. Il sera donné un titre valide et incontestable.  
S'adresser à Jos. Hamel. Ecr. Arpenteur, rue et Faubourg St. Jean, ou au Notaire Soussigné.  
Québec, 31 Août, 1837.

R. G. BELLEAU.

HUILE DE LOUP-MARIN.

A VENDRE par le soussigné, rue St. Pierre près de la banque de Québec.—  
2000 gallons d'huile de loup-marin bouillie,  
1000 do do blanche.  
En débarquement de la Flora, capt. Talbot, des côtes de Labrador.  
V. HAMEL.  
Québec, 18 août, 1837.



AVIS.

LE CYGNE, Capitaine Joseph Narcisse PACAUD. Le tarif de ce bateau à vapeur sera dorénavant comme suit:—  
Pour chaque passager de l'avant soit en montant ou en descendant CINQ CHELINS.

Pour chaque passager de la chambre, TROIS PIASTRES en descendant et QUATRE PIASTRES en montant.

Pour le fret, 25 par cent à meilleur marché que le charge actuellement la compagnie du St. Laurent et la ligne des bateaux à vapeur à remorque. On apportera toute l'attention possible à bien servir le public pour mériter son encouragement. Le CYGNE fera régulièrement deux voyages par semaine entre Québec et Montréal.  
Trois Rivières, le 25 juillet, 1837.

AVIS.

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public de Québec et de Montréal, qu'il a fait sortir des bons ou billets de douze sols, quinze sols, un chelin, trente sols et d'un écu, pour faciliter le change dans sa branche qu'il payera à demande ces bons ou billets à bord de la Barque à Vapeur le "CYGNE" à Québec et à Montréal, le public ne pourra que trouver une facilité en cela vu qu'il sera deux fois par semaine à Québec et Montréal.

JOS. N. PACAUD,

Capitaine et Propriétaire de la Barque à Vapeur le "Cygne" Le Vindicator, le Morning-Courrier, sont priés d'insérer l'avis ci-haut, deux semaines.

EFFETS NON RECLAMES.

DEUX barrils de Fleur ont été mis à bord du Bateau à Vapeur le Toronto, à Montréal l'automne dernier, et ont été laissés aux Trois-Rivières.

Le propriétaire pourra les recouvrer, en payant les frais de cet avertissement.

S'adresser à A. T. HART, Propriétaire du TORONTO.

AVIS.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir par le Général Gascogne, Capt. Rendall, 68 paniers fayence bien assortis pour l'usage des familles, et en outre 100 paniers bien assortis pour les Marchands de la Campagne.

B. LACHANCE, & FILS.

Québec, 12 juillet 1837.

CIRCULAIRES, CARTES DE VISITES, AFFICHES PAMPHLETS etc, seront exécutés promptement et à bas prix à cette imprimerie.

AUX PILOTES, APPRENTIFS PILOTES, &c.



MR. HAMEL, Arpenteur, se propose d'enseigner durant l'hiver prochain, la Navigation hauturière, s'il peut réunir un nombre d'élèves suffisant.

Il sera nécessaire que l'élève sache au moins lire, écrire et les premières règles de l'arithmétique, pour être admis à l'étude de la navigation, laquelle doit nécessairement commencer par la géométrie.

Il enseignera la géométrie, la trigonométrie, la sphère, l'usage des globes, du quadrat et du sextant, la manière de déterminer la latitude sur mer et sur terre, (tout d'après les principes anglais,) avec la connaissance des principales étoiles fixes, &c. Le cours durera cinq mois; il commencera le 15 novembre prochain et finira le 15 avril suivant, les heures d'étude seront de 9 à 3 tous les LUNDIS MERCREDIS et VENDREDIS, et le prix sera de 25 PIASTRES POUR LA SAISON, payable d'avance en argent ou par billet endossé.

Quiconque désirerait travailler avec plus l'assiduité pourra recevoir des leçons à part, aux fours intermédiaires.  
Québec, 17 août 1837.

CHIRURGIE VETERINAIRE.

No. 55 RUE ST. PAUL—MARCHE ST. PAUL,

CHEZ M. FELIX BEDIGARÉ.



MR LOUIS D'ORLEANS, Maréchal expert autrement, Vétérinaire, a l'honneur de prévenir le public, et particulièrement ces Messieurs qui jusqu'à présent lui ont fait l'honneur de lui témoigner leur confiance qu'il se retire maintenant à la susdite adresse, où il le trouvera tous les jours (le Dimanche excepté) depuis 5 heures jusqu'à 8 heures du matin, depuis 6 heures jusqu'à 8 heures du soir pour s'appliquer au traitement et pansement des chevaux et autre bétail. Mr. D'Orléans se flatte que ses connaissances et son expérience dans l'art qu'il pratique continueront à lui garantir de l'encouragement.

Au même endroit se trouvent la Boutique de Messieurs LEMOINE & CAUCHON Maréchaux et Tailleurs qui offrent respectueusement au public leurs services dans leur département particulier.  
Québec, 1837.

CONDITIONS DU LIBERAL.

Ce journal se publie quatre fois la semaine: les MARDI et VENDREDI, en français, MERCREDI et SAMEDI en anglais.

Le prix de l'abonnement est de DIX CHELINS pour une langue seulement et DIX-SEPT CHELINS et SIX DENIERS pour les deux langues, par année, payables par semestre; non compris les frais de poste. Les souscriptions ne sont pas reçues pour moins de six mois. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, par écrit, un mois avant l'expiration du semestre.

PRIX DES ANNONCES.

- Six lignes et au-dessous, 1er. insertion, . . . 2s. 6d.
- Chaque insertion subséquente, . . . . . 7-2
- Dix lignes et au-dessous, 1er. insertion, . . 3s. 4d.
- Chaque insertion subséquente, . . . . . 10d.
- Au-dessus de dix lignes; 1er. insertion par ligne, 4d.
- Chaque insertion subséquente, par ligne, . . 1d.

Les annonces se publient tant qu'on ne donne pas ordre de discontinuer, ou que le nombre d'insertions qu'on requiert n'est point exprimé sur l'ordre.

LISTE DES AGENTS.

- E. R. FABRE, Ecr. - - - Montréal.
- A. M. HART, Ecr. Avocat, - Trois-Rivières.
- D. M. ARMSTRONG, Ecr. - - - Berthier.
- CHS. MONJON, Ecr. - - - St. Athanase.
- M. C. GOUIN, - - - - - Sorel.
- T. FRANCHERE, Ecr. - - - St. Mathias.
- DR. DAVIGNON, Ecr. - - - St. Marie Monnoir.
- CHS. DROLET, Ecr. - - - St. Pie.
- T. DROLET, Ecr. M. P. P. - St. Marc.
- P. A. DORION, Ecr. M. P. P. - St. Anne de la Pêrade.
- DR BOUCHER, Ecr. - - - Maskinongé.
- FRS. ROUSSEAU, Ecr. - - - Nicolet.
- L. C. DUVERT, Ecr. M. P. - St. Charles.
- J. N. MIGNAULT, Ecr. M. P. - St. Denis.
- A. P. C. CONSIGNY, Ecr. - - St. Damase.
- C. E. O. CÔTE, Ecr. M. P. P. - Napierville.
- HOTCHKISS, Ecr. M. P. P. - - Lacole.
- M. E. CARTIER, - - - - - St. Hyacinthe.
- JOS. TURCOT, Ecr. - - - - - Gentilly.
- T. MARCOTTE, Ecr. M. P. - - Deschambault.
- JOS. BERNARD, Ecr. - - - - - Cap-Santé.
- JOS. FILTEAU, Ecr. N. P. - - Lotbinière.
- JOS. ARCAND, Ecr. N. P. - - St. Joseph, Beauce.
- DR. O. C. FORTIER, - - - - - St. Marie, Beauce.
- L. RUEL, Ecr. - - - - - St. Gervais.
- B. POULIOT, Ecr. N. P. - - St. Michel.
- ALEX. FRASER, Ecr. - - - - St. Vallier.
- WILLIAM RUEL, Ecr. - - - - Berthier.
- ET. TACHE, Ecr. - - - - - St. Thomas.
- M. ABLE. CHARRON, - - - - St. Jean Port Joli.
- ET. ETCHENBACK, Ecr. - - - St. Roch des Aulnets.
- V. DUBE, Ecr. - - - - - St. Anne de la Pocatière.
- M. JOS. LECLERC, - - - - - Rivière-Ouelle.
- M. JOS. FAFARD, Marchand, - Islet.
- ED. MICHAUD, Ecr. N. P. - St. André.
- P. DUMAIS, Ecr. N. P. - - - Kacouna.
- JOS. GARON, Ecr. N. P. - - - Rimousky.

QUEBEC:—Imprimé et Publié pour les PROPRIETAIRES, Par Frs. LEMAITRE, Rue St. Paul, No. 32.